



Domaine Industriel Lomé et Kara

Date d'approbation :

03/04/1978

Région :

Maritime, Kara

Préfecture :

Golfe et Kozah

Type :

Prêt

Montant :

0,26 Mds

**Etat
d'avancement :**

En cours

I. Le rôle du Centre National de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises "CONPPME"

La politique des domaines industriels au Togo est étroitement associée aux objectifs du Centre National de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises "ONPPMET, On peut même dire que, jusqu'à présent l'essentiel des actions entreprises au sein du Centre a porté sur La création et l'encadrement du domaine industriel de Lomé,

Il n'est pas prévu au Togo d'ériger les domaines industriels en entités propres ; il n'est envisagé ni création de sociétés ou groupements de gestion de chacun des domaines ni un quelconque système de gestion ou d'administration différencié par domaine,

Le CONPPME créé et encadré les domaines industriels dans le contexte général de ses actions en faveur de la promotion des PME sans que ces domaines aient une autonomie propre au sein du programme d'intervention du Centre,

II. La contribution financière de l'Etat

Par le canal du CONPPME, l'Etat togolais entend mettre à la disposition des PME des infrastructures propres à assurer leur promotion.

L'Etat offre aux entreprises des terrains aménagés pour un coût quasiment symbolique de 25 FCFA le m².

Les services assurés par le ONPPME relevant de l'assistance technique ou de la gestion ne sont pas facturés aux entreprises.

Les charges communes de fonctionnement des domaines (entretien, voirie, bâtiment, électricité publique, espaces verts, publicité etc...) seront prises en charge par le ONPPME dans le cadre du budget de fonctionnement qui lui est alloué annuellement par l'Etat.

Ainsi, contrairement à d'autres expériences de création de domaines industriels qui se déroulent actuellement dans l'UMOA.